



CLASSIQUES
GARNIER

« Résumés », in MACÉ (Laurence), POULOUIN (Claudine), LECLERC (Yvan) (dir.),
Censure et critique, p. 481-492

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-6035-7.p.0481](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-6035-7.p.0481)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2015. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉS/ABSTRACTS

Jean-Christophe ABRAMOVICI, « Une relecture de Koselleck »

Le Règne de la critique est la traduction en 1979 de la version remaniée de la thèse que Reinhart Koselleck avait soutenue en 1954, intitulée *Kritik und Krise*. L'historien allemand n'y parle pas à proprement parler de censure ni des écrits clandestins qui la contournèrent, mais plusieurs de ses thèses permettent de repenser ces phénomènes. Relire Koselleck peut conduire à réviser certaines de ses affirmations ; c'est aussi une occasion pour porter un autre regard critique sur aujourd'hui.

Published in 1979, Le Règne de la critique [The Reign of Criticism] is the translation of the redrafted version of the doctoral thesis entitled Kritik und Krise [Criticism and Crisis] that Reinhart Koselleck had supported in 1954. In this essay, the German historian does not deal exactly with state censorship, nor with the clandestine writings that got around it; but several key ideas that he develops are useful to rethink these phenomenon. To read again Koselleck today, can lead us to revise some of his statements; it is also a stimulating opportunity to have at our time another critical look.

Jean-Dominique MELLOTT, « La centralisation censoriale et la critique à la fin du règne de Louis XIV »

Lors des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, la censure royale franchit une étape majeure en s'imposant à l'ensemble de la production de livres et en excluant toute autre instance. Dès lors, la censure assume un rôle critique qui va bien au-delà du simple contrôle d'innocuité et devient le relais privilégié de la République européenne des lettres. Si paradoxal que cela paraisse, le travail assidu des censeurs de la monarchie absolue tient donc une place non négligeable dans l'avènement des Lumières.

During the last two centuries of the Ancien Régime, royal censorship took a major step and was imposed to the whole book production and excluded any other authority. From then on, royal censorship assumed a role that went far beyond a mere control

on the innocuousness of writings. This position made royal censorship a prominent relay for the European République des lettres. As paradoxical as it might appear, the painstaking work of the censors within the French absolute monarchy thus took a significant place in the coming of Enlightenment.

Nicolas SCHAPIRA, « Approbation des censeurs et politique dévote par le livre (XVII^e siècle) »

Cet article étudie les formes prises par l’approbation et ses usages. Observée dans les ouvrages imprimés, elle n’apparaît en effet pas tant comme un instrument de contrôle ou de normalisation des discours que comme un dispositif propice à tout un ensemble d’actions menées avec des livres. L’étude porte enfin sur les transformations que ces opérations, répétées de livres en livres, produisent sur les institutions au nom desquelles elles sont menées – institution de la censure et corps de l’Église.

This article analyzes the various forms and uses of approbations. Considered as an element of printed books, the approbation appears less as a tool of control, than as a means of action with books. I study the impact of these many actions on the institutions in the name of which they take place – royal and ecclesiastical censorship, and more broadly the Church itself.

Lorenzo BIANCHI, « Critique et République des lettres. Critique et censure dans le *Dictionnaire* de Bayle »

Selon Bayle un « travail périlleux » mais indispensable au sein de la République des Lettres où règne une liberté totale de critique au nom de la raison. Le *Dictionnaire historique et critique* est aussi objet de censure de la part de Pierre Jurieu et de l’Église wallonne de Rotterdam. En 1702, dans la deuxième édition du *Dictionnaire*, Bayle publie une série de quatre « éclaircissements » où il se défend des accusations portées contre lui mettant en œuvre de véritables stratégies rhétoriques et philosophiques.

According to Bayle, criticism is a “dangerous work” but essential in the “Republic of Letters” where there is a complete freedom of criticism in the name of the reason. But the Historical and Critical Dictionary is censored by Pierre Jurieu as well as by the Walloon Church of Rotterdam. In the second edition of his Dictionary (1702) Bayle publishes a series of four “explanations” in which he rejects the charges against him and shows genuine philosophical and rhetorical strategies.

Simone MAZAURIC, « Censure et critique dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* »

Cet article se propose de repérer, dans l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences* de Fontenelle, les effets de censure relevant d'une intention critique. C'est essentiellement dans les « Éloges des savants » que ces effets de censure, qui demeurent hypothétiques, sont le plus aisément repérables. Il s'agit également de montrer comment ces pratiques censoriales ont revêtu des formes diverses tout en forgeant l'hypothèse qu'elles ont obéi à des motifs d'ordre aussi bien institutionnel que scientifique et politique.

This paper analyses the censorial effects that can be attributed to a critical intention in the Histoire de l'Académie Royale des Sciences by Fontenelle. These effects which remain necessarily hypothetical can be identified more easily in the scientists' "Éloges". We also show how these censorial practices did have various forms that eventually came from institutional as well as from scientific or political grounds.

Judith LE BLANC, « Censure, critique et parodie dans le théâtre musical de la première moitié du XVIII^e siècle »

Cet article aborde la porosité des frontières entre censure, critique et parodie dans le théâtre musical de la première moitié du XVIII^e siècle. Les parodies dramatiques se réclament de la censure morale au nom de leurs vertus critiques, mais se heurtent à la censure lorsqu'elles s'aventurent sur le terrain de la religion, des attaques *ad hominem* ou de la sexualité. Reste que c'est toujours le texte que les censeurs incriminent ; la musique, volatile et immatérielle, échappe dans une certaine mesure à la censure.

This article deals with the porous boundaries between censorship, critique and parody in musical theatre from the first part of the 18th century. Dramatic parodies claim their affiliation to moral censorship because they are critical, but they are stopped by censorship as soon as they start dealing with religion, ad hominem attacks or sexuality. In the end, what censors aim at is always the text, but never the music: volatile and immaterial as it is, music is what, to some extent, escapes censorship.

Carole DORNIER, « La critique académique au service du contrôle social dans les projets de l'abbé de Saint-Pierre »

Lorsque l'abbé de Saint-Pierre participe en 1712-1714 aux débats sur le renouvellement des activités de l'Académie française, il plaide pour la formulation de normes régissant les ouvrages de goût. Quand s'élabore son système politique et après son exclusion de l'Académie en 1718, il conçoit le théâtre et les belles lettres en fonction du « plus grand bonheur du plus grand nombre » et imagine à la fois leur contrôle par la censure et leur perfectionnement par la réécriture des œuvres des grands auteurs.

When the Abbé de Saint-Pierre participates in 1712-1714 in discussions on the renewal of the activities of French Academy, he advocates rules for literary works. As its political system is developed and after its exclusion of the Academy in 1718, Theatre and Letters, in his projects, must be subordinated to the objectives of the "greater happiness of the greatest number". He imagines their control by the censure and their improvement by rewriting the works of great authors.

Christophe CAVE, « Le "censeur périodique". Censure et critique dans la presse au XVIII^e siècle »

La critique de presse, lorsqu'elle est soustraite à la censure, se caractérise par une intense conscience critique des faits de censure pensés comme structurant l'espace public. Dans ce cadre, on peut se demander pourquoi des textes critiques écrits en dehors de la pression de la censure conservent (partiellement) une *stylistique du mode indirect*, si souvent utilisée dans le cadre de la censure. Il conviendrait sans doute d'envisager la censure comme un cadre stylistique et comme une *stratégie d'optimisation critique*.

The press criticism, when subtracted from censorship, is characterized by intense critical awareness of censorship issues conceived as structuring the public sphere. In this context, one may also wonder why critical texts written outside the pressure of censorship remain (partially) in a stylistic indirect mode, so often used in the context of censorship. I should also consider censorship as a stylistic framework and as a critical optimization strategy.

Thomas HOCHMANN, « Censure et critique. Quelques pistes de recherche en droit »

L'association des termes « censure » et « critique » évoque trois pistes qui méritent d'être explorées sous un angle juridique. La place manquée ici pour approfondir ne serait-ce qu'une seule de ces questions, aussi se contentera-t-on d'en indiquer les grands traits. Ces domaines de recherche concernent la critique de la censure, la censure de la critique, et la censure comme critique.

The juxtaposition of the words "censorship" and "criticism" brings to mind three paths that deserve an analysis from a legal point of view: the criticism of censorship, the censorship of criticism, and censorship as criticism. This short essay does not deepen any of these topics, but tries to outline their main features for further research.

Karine ABIVEN, « Publication posthume et censure bienveillante. L'exemple des Ana (1666-1715) »

Cet article étudie les liens entre l'impression posthume d'écrits privés et la pratique de la *censure*, au sens de contrôle aussi bien que d'intervention critique : peut-on tout laisser dire à un texte dont la paternité n'a pas été reconnue par son « auteur » ? Il s'agit de penser les problèmes de censure et de critique textuelle dans le contexte spécifique de la culture encore jeune de l'imprimé, où le geste de révéler les secrets des savants n'a rien d'évident, ni l'idée moderne de responsabilité intellectuelle.

This paper sheds light on the link between censorship and posthumous printing of private writings or sayings: is it legitimate to bring out those texts whose paternity is unstated? This corpus allows to consider the operation of censorship in the specific context of early modern print culture, when nor the idea of printing scholars' arcanes, nor those of copyright or intellectual responsibility were usual.

Barbara DE NEGRONI, « Censures et réfutations de l'*Émile* »

Les censeurs et les critiques qui ont dénoncé les dangers de l'*Émile* ont recouru à deux techniques différentes. Ils ont supprimé ou transformé discrètement certains passages ; ils ont interdit la lecture du texte ou en ont écrit une réfutation. Si les arguments dénonçant une œuvre n'ont jamais empêché de la lire, sa modification peut être bien plus pernicieuse : si on ne la remarque pas, on risque de substituer à la pensée d'un auteur celle de son censeur ou de son critique.

The censors and critics who denounced the dangers engendered by Rousseau's Émile resorted to two different techniques. One of them consisted in either cutting or slightly modifying some passages; the other in either forbidding one to read the text or writing a refutation of it. If the arguments used to denounce a work have never prevented anyone from reading it, the fact of altering the text can be much more pernicious, since if no one notices the modifications, the thought of the author may well be replaced by that of his censor or critic.

Odile KRAKOVITCH, « Consensus entre censeurs et critiques dramatiques au XIX^e siècle »

Cette étude démontre que la censure théâtrale n'a pu continuer à s'exercer, presque 80 ans après la disparition de toute répression des livres et de la presse, que parce que le consensus en faveur de son maintien a été général tout au long du XIX^e siècle. En témoignent la ressemblance et la conformité des jugements et opinions exprimés dans les rapports des censeurs et dans les articles des journalistes, écrits à l'occasion des grands succès théâtraux sous la Restauration, la monarchie de Juillet et le Second Empire.

This study shows that the theatrical censorship has been maintained, nearly eighty years after the abolition of all kinds of repression on books and newspapers, only by a general consensus about its maintenance, along the 19th century. The proof rest on the likeness and agreement between censors' reports and journalists' articles, written when the theatrical success were created during Restauration, Monarchie de Juillet and Second Empire.

Sophie MENTZEL, « Critiques et censures de la représentation du pouvoir royal sur la scène romantique (1820-1840) »

Sur la scène romantique, après le séisme de la Révolution, l'aura du personnage royal pâlit, son pouvoir s'étiole et décline. La censure et la presse, y compris libérale, perçoivent cette évolution comme un attentat non seulement contre le pouvoir en place, mais aussi contre les bonnes mœurs. La presse fonctionne alors comme un relai de la censure officielle, chargée de faire respecter une certaine idée de la France, du pouvoir, et de s'ériger contre la décadence qui transparaît sur la scène.

After the tumult of French Revolution, the aura of royalty was waning, its power exhausted and on the decline. The censor and the press perceived this evolution as an

attack not just against the power in place but also against the moral structure of the state. Therefore the press functioned as an ally of the official censor, put in place to respect a particular notion of France, of its power, and to rally against the decadence that was occurring in the society.

José-Luis DIAZ, « La balance, la férule et le ciseau. Portrait du critique en chien de garde (1844-1870) »

Cette étude analyse la contribution qu'en ces années du milieu du siècle ont apportée à la censure les divers tenants de la critique se revendiquant elle-même « conservatrice » (Nisard), « défensive » (Cuvillier-Fleury), « réactionnaire » (Pontmartin). Ces critiques et tous leurs pareils se donnent pour mission de défendre la société attaquée dans ses bases par la « littérature malsaine ». Sans œuvrer explicitement en faveur de la censure, ils n'en contribuent pas moins à sa légitimation.

This study analyzes the contributions that have brought to censorship, during the middle years of the century, the various proponents of criticism claiming itself "conservative" (Nisard), "defensive" (Cuvillier-Fleury), "reactionary" (Pontmartin). These critics and all their fellows are given the task of defending the contested foundations of society by the "unhealthy literature". Without explicitly work towards censorship, they do not contribute less to its legitimation.

Elisabeth LADENSON, « Ernest Pinard, critique littéraire »

Cet article interroge la postérité juridicolittéraire qui, contre le « Pinard-Homais-Tartuffe » qui prononça le réquisitoire contre *Madame Bovary*, construit à partir de 1912 la figure d'un censeur fin lecteur, passé au fil du ^{xx}e siècle du côté des modernes pour avoir perçu la charge subversive du roman. Une autre affaire, celle de Duverdy permet de montrer par contraste que Pinard ne doit être ni ridiculisé ni érigé en modèle d'une improbable sensibilité littéraire, mais ramené à la fonction juridique qu'il occupa.

This paper deals with Pinard's political and literary posterity which, after 1912, elaborated the figure of Flaubert's censor as a canny reader, eventually perceived as a Modern for having emphasized the novel's subversive force. In a demonstration of a less familiar side of censorship history, the paper will also look at the 1882 Duverdy affair, in which Zola was accused of defamation of character during the serial publication of Pot-Bouille.

Gisèle SAPIRO, « Juger la littérature. Les transformations des rapports entre critique et censure (XIX^e-XX^e siècles) »

Cet article différencie les types de discours critiques et leur rapport à la censure, et aux attentes morales et idéologiques. Un premier axe les distingue selon leur degré d'autonomie ou d'hétéronomie, et un second selon leur degré d'euphémisation (pôle dominant) ou de politisation (pôle dominé). Cette étude adopte également une perspective diachronique pour comprendre l'évolution des rapports entre critique et censure à travers les réactions aux procès littéraires sous la Troisième République.

In this article, critical discourses and their relation to censorship and to moral or ideological expectation are differentiated according to their degree of autonomy or heteronomy, and to their degree of euphemization (dominant) or politicization (dominated). This study adopts a diachronic perspective too, in order to understand the evolution of the relationships between critical discourse and censorship through reactions to literary trials under the Third Republic.

Bruno CURATOLO, « Censure et autocensure dans la presse littéraire sous l'Occupation »

Les pages littéraires des journaux ou hebdomadaires ont joué un rôle essentiel entre 1940 et 1945 : lieux de recension critique, terrains de combat intellectuel et politique, elles sont l'espace naturel où parler des livres... ou n'en pas parler ; elles ont ainsi participé à une véritable « guerre des écrivains ». Cependant, il faut également considérer dans quelle mesure les *censeurs* ont été amenés à exercer une sorte d'autocensure, parfois plus significative que la sentence explicite.

Literary newspapers or weekly pages have played a key role between 1940 and 1945: as critical places for reviewing, land of intellectual and political combat, they are the natural space where one can talk about books... or not; indeed they participated in a real "war of writers". However, it must also be considered how censors led to exercise a kind of self-censorship, sometimes more significant than explicit sentencing.

Jean-Baptiste AMADIEU, « La critique littéraire pratiquée par le censeur ecclésiastique »

La distinction entre censure (au sens de *recension judiciaire d'une œuvre*) et critique littéraire soulève de réelles difficultés. L'article s'appuie sur les

rapports de la censure exercée par l'Église romaine aux XIX^e et XX^e siècles. Ce qui pourrait spécifier la critique, à savoir les considérations littéraires, imprègne les rapports censoriaux, soit comme une étape dans la démonstration judiciaire, soit comme un outillage pour mieux saisir le sens et la portée de la fiction soumise à l'examen.

The distinction between censorship (as defined in judicial reporting of a text) and Literary Criticism raises real difficulties. The article is based on censorial reports by the Roman Church during the nineteenth and twentieth centuries. What could specify Criticism, namely literary considerations, permeates the censorial reports either as a step in the judicial demonstration, either as a tool to better understand the meaning and scope of fiction submitted for examination.

Dinah RIBARD, « Administrer la littérature, travailler la censure. Le pouvoir de la critique »

Cet article, centré sur le travail de Malesherbes, en tant que responsable et en tant que théoricien de la censure, avec la critique littéraire, a pour objet l'intérêt du pouvoir politique pour sa capacité à définir, à déclarer, à dire ce qui est littéraire : l'intérêt du pouvoir politique, autrement dit, pour la littérarité de la critique littéraire, comprise comme moyen de faire sortir du domaine d'application de la censure débats et écrits.

Based on the work of Malesherbes as a head and a theoretician of censorship, this paper deals with how the political power was interested in the ability of literary criticism to define, state and speak about what literary matters were: in other words, with its capacity to bring debates and writings out of the field of application of censorship.

Girolamo IMBRUGLIA, « Tribunal de la foi et tribunal de l'opinion publique au siècle des Lumières. Giannone, Montesquieu, Beccaria »

L'article analyse de quelle manière Giannone, Montesquieu, et Beccaria, qui redoutaient d'être frappés par la censure religieuse, ont répondu aux critiques qui les assaillaient et qui préparaient l'intervention de la Congrégation de l'Indice. À travers leurs défenses, on voit comment de 1723 à 1764 les idées de religion, politique et de société ont profondément changé et en même temps comment les auteurs ont réussi à associer le public dans leur bataille et dans la circulation de ces idées.

This essay shows how Giannone, Montesquieu and Beccaria have answered to their ecclesiastical critics in order to dodge the official censure of the Roman Congregation of Index. Discussing their defenses it will be shown how the same theme of relationship between politics and religion has changed from 1723 to 1764 and a peculiar strategy of the authors who through these texts wanted also to associate the public in their struggle.

Catherine MAIRE, « Le complot des philosophes selon les jansénistes »

L'article se propose de montrer comment les jansénistes, victimes de l'Inquisition romaine, ont été également les critiques les plus acérés et les délateurs les plus influents des philosophes des Lumières, tant auprès des congrégations de l'Index et du Saint-Office que du Parlement de Paris ou même du Châtelet. Ce sont eux qui, les premiers, ont inventé un paradigme de lecture d'une rare influence : le « complot des philosophes ».

The article describes how the Jansenists, victims of the Roman Inquisition, were also the sharpest critics and the most influential accusers of the philosophers of the Enlightenment, both among the congregations of the Index and the Holy Office as well as among the Parliament of Paris or even the Châtelet. For the first time ever, they did invent the idea of the "philosophers' conspiracy", which would become a really influential paradigm reading.

Michel BIARD, « La disparition de la censure transforma-t-elle la critique théâtrale au temps de la Révolution française ? »

Dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en août 1789, puis officiellement en 1791, la censure disparaît en France, ce qui autorise en principe une liberté totale pour la critique théâtrale. Cette étude entend exposer les conséquences de cette disparition, sur les auteurs, sur leurs œuvres, mais aussi sur le travail des critiques, entre une liberté de fait freinée par une autocensure puis le retour insidieux de la censure à partir de l'été 1792.

From the Declaration of the Rights of Man and Citizens in August 1789, then officially in 1791, the censorship disappears in France, what authorizes as a rule a total freedom for the theatrical criticism. This article intends to expose the consequences of this disappearance, on the authors, on their works, but also on the work of the critics, between a de facto freedom slowed down by a self-censorship then an insidious return of the censorship from the summer 1792.

Alain VAILLANT, « Théorie de la littérature et pratique de la censure au temps du romantisme »

Le véritable adversaire de la censure était la liberté d'expression (donc la presse politique) et nullement la littérature. Celle-ci, qui devenait par défaut le moyen indirect d'intervenir dans le champ idéologique, a donc gagné en dignité autant qu'elle perdait en liberté. De surcroît, cette censure latente a favorisé une poétique généralisée de l'implication et de l'ironie qui, depuis, caractérise l'esthétique de la « modernité ».

Censorship's real enemy is freedom of speech (thus political newspapers), not literature at all. Literature, which became by default an indirect way to take part in the ideological field, gained dignity more than it lost freedom. Furthermore, this underlying censorship favored a general poetics of implicit meaning and irony which have since characterized esthetics of "modernity".

Clélia ANFRAY, « Responsabilité de l'auteur dramatique »

Lorsque la censure interdit une pièce, c'est moins pour « punir » que pour ôter à l'auteur sa responsabilité et au public son discernement et sa maturité. La responsabilité de l'écrivain tient d'abord au fait d'assumer la paternité d'une œuvre. Or Zola en ne signant presque aucune de ses pièces, s'abolit en tant qu'auteur, se dégage de toute forme de responsabilité tout en se dérochant au statut infantilisant que lui confère la censure.

Censorship forbid plays not with the aim of exerting a punishment, but rather in order to release the author from his responsibility and the public from any discernment and claim to maturity. The playwright's responsibility consists in assuming his authorship. Zola, by signing almost none of his plays, cancels himself as author and releases himself from any kind of responsibility on the one hand, while on the other, he thereby escapes the infantilizing status bestowed by censorship.

Thierry ROGER, « La dialectique du livre et de la bombe à l'époque des "lois scélérates". Autour du procès Jean Grave »

En 1894, on fait le procès expéditif d'un livre jugé exemplaire pour son pouvoir de « contagion », *La Société mourante et l'anarchie* de Jean Grave. Avec les lois dites « scélérates » de 1893-1894, la censure politique, tout comme la lutte politique, connaissent un moment paradoxal de leur histoire, lié à la

notion de « propagande par le fait », qui semble annuler la distinction entre le dire et le faire.

In 1894, french society can see the summary trial of a book considered exemplary for its power of "contagion", La Société mourante et l'anarchie, written by Jean Grave. By the way of these "Lois scélérates", promulgated in 1893-1894, political censorship, as political struggle, experiment a paradoxical moment in their history, linked to the notion of "propagande par le fait", which seems to cancel the distinction between saying and do it.

Pascal DURAND, « De l'obscurité comme censure. Proust, Muhlfeld, Mallarmé »

En 1896, Marcel Proust publie l'article « Contre l'obscurité », qui donne lieu à une réponse très vive de Lucien Muhlfeld, « Sur la clarté », et à un article polémique de Mallarmé, « Le Mystère dans les Lettres ». Trois types de censure apparaissent : censure par l'obscurité (selon Proust), censure de l'obscurité (selon Muhlfeld), censure au moyen mais aussi au profit de l'obscurité (selon Mallarmé). Le tout placé sous le signe de la lecture ou de la lisibilité en général et sous celui de la critique en particulier.

Proust's paper "Contre l'obscurité" published in 1896 has been paid back with two rather rough answers: Lucien Muhlfeld's paper "Sur la clarté" and "Le Mystère dans les Lettres" by Mallarmé. Three kinds of censorship are at stake here: Censorship by the obscurity (Proust), Censorship of the obscurity (Muhlfeld), Censorship with and for the sake of obscurity (Mallarmé). The whole controversy being placed under the very sign of reading and critical evaluation.